

SEANCE DU 29 juillet 2019

JEUX RUE DES SŒURS FRANCISCAINES - Démontage

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'affaire qui oppose M. BENOIT-BARNET et Melle ATTACHE à la Commune de CHAMPFLEUR, et suite aux conclusions du 2e pré-rapport de l'expert, la solution proposée par la Commune d'un merlon de terre avec végétation a été jugée trop faible au niveau de l'atténuation du bruit. Ce pré-rapport préconise la mise en place d'un écran acoustique de 2 mètres de haut, estimé entre 350 et 450 € le mètre linéaire.

Une démarche en vue d'obtenir des devis pour la construction d'un mur anti-bruit de 25 mètres de long a donc été engagée.

Les premiers retours des entreprises mettent en évidence la difficulté à établir un chiffrage sans mesure préalable du bruit, ce qui induit un coût pour l'entreprise qui n'est pas assurée de réaliser les travaux. Toujours selon les entreprises, le coût d'un mur anti-bruit avoisinerait plutôt 1 000 €/ml si l'on prend en compte la pose et les matériaux nécessaires à son implantation.

Le Conseil Municipal, considérant le coût d'un mur anti-bruit, mais aussi pour l'esthétique, sans compter que cette solution pourrait ne pas résoudre complètement le problème :

DECIDE le démontage des jeux de l'aire de jeux de la rue des Sœurs Franciscaines.

Le déplacement des jeux sera réalisé dès que les devis correspondants auront pu être obtenus, sans doute pas avant le mois de septembre, et qu'ils auront été étudiés.

ANCIENNE CLASSE SCAN – Occupation pour cours de boxe anglaise

Par délibération du 8 décembre 2016, le Conseil Municipal a consenti un droit d'occupation de l'ancienne classe SCAN à M. LOUIS Jérôme, entraîneur fédéral de boxe, dans le cadre de l'activité de boxe anglaise de l'association « Olympique Boxing Club 72 » dont le siège social est fixé à l'adresse : 50 rue du Pont – 72610 CHAMPFLEUR.

Cette mise à disposition avait fait l'objet d'une convention fixant les conditions d'utilisation, et notamment le montant de l'abonnement forfaitaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- décide d'accorder la gratuité de l'occupation de l'ancienne classe SCAN à M. LOUIS Jérôme à compter du 1^{er} septembre 2019 pour l'activité de boxe anglaise de l'association « Olympique Boxing Club 72 » dont le siège social est fixé à l'adresse : 50 rue du Pont – 72610 CHAMPFLEUR,

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait un point sur les nouvelles modalités de collecte des déchets qui nécessitent de nouvelles habitudes de la part des habitants et qui se mettent en place progressivement. Les habitants ayant des sacs bleus en stock continuent de les utiliser, mais cela va s'épuiser et tout devrait rentrer dans l'ordre.

- Monsieur MILCENT souligne l'utilité d'un conteneur textile supplémentaire rue des Vignes ⇒ Madame ZENITER va se charger de prendre contact avec le service concerné pour soumettre cette demande.

- Suite à la demande faite lors de la dernière séance du conseil municipal, Monsieur le Maire a communiqué le montant de la recette correspondant à la participation au fonctionnement des écoles pour l'année 2018-2019 : 8 250.56 € pour l'école maternelle (8 enfants) et 2 581.11 € pour l'école primaire (7 enfants).